

YEŞİM SAĞLAM :

Bonjour à tous, bon après-midi à tous, bonsoir. Bienvenue à cette réunion de l'At-Large du groupe de travail sur les politiques consolidées. Aujourd'hui, nous sommes le 16 août 2023 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il y a beaucoup de participants, mais toutes les personnes qui sont dans la salle Zoom seront enregistrées. Quand il s'agit des excuses, nous avons reçu des excuses d'Eduardo Diaz, de Denise Hochbaum et de Cheryl Langdon-Orr.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich et moi-même Yeşim Sağlam. Je vais gérer cet appel aujourd'hui. Comme d'habitude, nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Pour la chaîne espagnole, nous avons Claudia et Veronica et sur le canal français, nous avons Camilla et Dominique.

Avant de commencer, quelques rappels. Cet appel a une transcription en temps réel. Vous pouvez cliquer sur le lien que je viens juste de mettre dans la boîte du chat. Un dernier rappel... Encore une fois je m'excuse, donnez-moi quelques

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

secondes, j'ai un petit problème technique. Excusez-moi un petit peu du retard.

Encore un rappel: donnez votre nom avant de parler, pas seulement pour la transcription mais aussi pour que nous puissions interpréter aussi bien que possible.

Je vous laisse la parole, Olivier, pour que vous puissiez commencer. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim.

Bienvenue à cet appel du groupe de travail aujourd'hui. Peut-être que nous allons faire plus court aujourd'hui. Mais en attendant, nous allons essayer de tout faire en une heure. Nous allons commencer par les mises à jour du groupe de travail. J'entends quelqu'un qui parle en français, peut-être s'agit-il du mauvais canal.

En attendant, il y aura une mise à jour sur la prochaine série de nouveaux gTLD pendant 30 minutes. Ensuite, nous aurons d'autres mises à jour, des mises à jour qui nous viendront de Steinar et comme vous le voyez, c'est au pied en bas de l'ordre du jour. Ensuite, nous allons passer aux mises à jour de Heidi et de Hadia et elles nous parleront du travail des politiques, comme d'habitude. Ensuite, nous allons parler avec Jonathan

Zuck de l'ICANN78 et avec Gisella aussi, on va parler des changements d'ordre du jour et des propositions de sessions.

Est-ce qu'il y a des amendements ou est-ce qu'il y a des changements à apporter à cet ordre du jour ? Justine, vous avez quelque chose à dire ?

JUSTINE CHEW : J'ai vu que c'était un ordre du jour assez court. Je vais prendre l'occasion pour faire deux mises à jour, ceci me prendra donc plutôt 45 minutes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Justine, c'est très bien, je ne vais pas vous couper, vous allez pouvoir continuer pendant 45 minutes.

Je ne vois aucune autre levée, donc nous allons adopter cet ordre du jour en pensant au changement qu'a fait Justine pour sa présentation sur les nouveaux gTLD et les SubPro.

Nous allons regarder les points d'action. Il nous reste encore un peu de travail à faire. Je n'ai pas reçu les nouvelles mises à jour. Bien sûr, il y a des propositions pour l'ICANN. Vous voyez, il a une page de mise à jour maintenant pour les propositions de sessions pour l'ICANN78. Je pense que tout le reste a été terminé. Il y en a un qui est peut-être ouvert, mais nous ferons un suivi avec Jonathan Zuck.

Y a-t-il d'autres questions avant de passer à autre chose ? Vous voyez sur l'écran qu'il y a des cases qui ne sont pas cochées, mais si vous remettez à jour la page, vous verrez que toutes les boîtes sont maintenant cochées. Tout cela est magique.

Justine, allez-y, prenez la parole.

JUSTINE CHEW :

Je voudrais parler d'un petit changement. La deuxième case à cocher, il y a [inaudible] sur le GGP, sur le soutien aux candidats ; est-ce qu'on peut changer cela, s'il vous plaît ? Je n'en suis pas responsable. Mon nom est sur cette ligne.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, très bien, c'est noté. Merci. Nous allons mettre cela à jour après l'appel.

Maintenant, nous pouvons commencer avec le [inaudible] quand il s'agit des processus de développement de révision de transferts de politique. Steinar avait fourni une mise à jour. On a eu, d'ailleurs, une réunion là-dessus. D'après le projet mis à jour, ce PDP sera complété en juin 2025 et nous sommes en 2023. Oui, c'est un processus qui va être long. Il s'agissait hier de la réunion 100 de ce groupe de travail.

Maintenant, vous avez une page à l'écran. Bien sûr, il y a un lien ; si vous voulez, allez consulter le travail de Steinar et son

rapport. Y a-t-il des commentaires ou des questions sur cela ? Très bien, nous pouvons passer à la prochaine chose sur notre liste. Il s'agit là de... Attendez, nous n'avons rien aujourd'hui sur les IDN, nous n'avons rien sur le RDA, rien sur les RDRS non plus. Quelque chose sur les génériques fermés ? Non plus. Rien sur le GGP et le soutien aux candidats. Mais nous avons beaucoup discuté des SubPro et de la prochaine série de nouveaux gTLD. Justine avait beaucoup de diapos. On va lui donner au moins 45 minutes pour qu'elle nous explique et nous parle de tout cela. À vous, Justine, de prendre la parole.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier. Je vais essayer d'expliquer tout cela parce que je vais aller me coucher très bientôt car je ne vais pas très bien aujourd'hui.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, puisque l'ordre du jour était léger aujourd'hui, je voudrais prendre cette opportunité pour vous fournir des mises à jour sur les recommandations qui sont en attente des SubPro. Cela faisait longtemps que je n'avais pas fait cela. De toute façon, il s'est produit beaucoup de choses. Je me suis dit que j'allais pouvoir faire un peu une mise à jour et fournir un petit peu d'historique ou de contexte sur tout ce qui est des recommandations, surtout la 17.2, les ISP.

La plupart d'entre vous connaissent déjà bien le sujet, c'est un récapitulatif. Nous savons que durant l'ICANN76, le Conseil d'Administration a adopté une résolution pour adopter 98 de ces recommandations qui venaient du rapport PDP des SubPro. Ils ont aussi marqué 38 recommandations en attente, il y a donc 38 recommandations qui sont en attente et c'est pour cela qu'on entend ce chiffre magique de 38 tout le temps. De plus, ils ont demandé un nombre de choses de la part du conseil. Cela inclut la manière dont nous allons résoudre ces 38 recommandations qui sont en attente et ils nous ont fourni aussi des informations sur leurs préoccupations, à savoir pourquoi elles étaient marquées ou cochées en tant qu'en attente.

Depuis l'ICANN76, le conseil de la GNSO a mis en place une petite équipe sur les SubPro pour travailler sur ces 38 recommandations qui sont en attente. Ils travaillent avec deux membres du Conseil d'Administration pour essayer de comprendre quelles étaient les inquiétudes indiquées par le Conseil d'Administration lorsqu'il s'agissait de ces 38 recommandations qui étaient en attente. On va passer à la prochaine diapo.

Depuis le lundi 14 août, voilà le travail de la petite équipe. Comme je le disais, il y avait 38 recommandations mais cela se ventilait à travers beaucoup de thématiques. Comme vous le voyez, il y a un groupe de 38 recommandations qui a été ventilé

en deux parties. La première partie, c'est là où la petite équipe et le caucus du Conseil Administration croient qu'il pourrait y avoir une déclaration de clarification de la part du conseil qui pourrait résoudre les inquiétudes du Conseil d'Administration. Je ne vais pas parler des détails ici, mais comme vous le voyez à l'écran, voici les thématiques. J'ai pris quand même du temps pour résumer les inquiétudes du Conseil d'Administration pour vous en donner une idée et pourquoi ils n'avaient pas adopté les recommandations de suite.

Maintenant, il y a une déclaration de clarification, il y a une version préliminaire qui a été faite. Si vous voulez en connaître le contenu, je l'ai indiqué sur ma page wiki de liaison de la GNSO. Vous verrez, il y a un lien au bas de la page que vous pouvez le copier et coller et pouvoir ainsi l'ouvrir dans votre navigateur.

Avec ces déclarations de clarification, c'est une version préliminaire et cela va aller vers le conseil de la GNSO pour être considérée et approuvée avant d'être envoyée au Conseil d'Administration. La réunion du conseil va avoir lieu jeudi prochain le 24 août. Jusqu'à cette date, la petite équipe continue à travailler sur les autres parties des 38 recommandations. Cela veut dire qu'on ne peut pas juste résoudre une recommandation par la déclaration de clarification. La prochaine diapositive.

Voilà les recommandations qui sont en attente. Quand il s'agit de l'ALAC ou de l'At-Large, il y a encore deux sujets qui sont sous la rubrique en attente qui concernent [coupure audio], le soutien aux candidats, la recommandation 17.2 Bien sûr, en allant de l'avant, nous allons continuer à participer à ce processus.

Qu'est-ce que nous allons faire ? Voilà la prochaine diapo. Et comme je disais, pour la déclaration préliminaire de clarification, nous allons voter le 24 août lors de notre prochaine réunion et la petite équipe va recevoir des instructions à propos du travail qui est toujours à compléter.

Je l'ai déjà dit avant, l'approche que le conseil a à disposition consiste en une de trois possibilités. Tout d'abord, il y a l'article 16 des procédures opérationnelles qui, en peu de mots, déclencherait une consultation avec le groupe de travail des SubPro reconstitué.

La deuxième voie est que le conseil émette des recommandations supplémentaires, mais pour cela, le Conseil d'Administration ne devrait pas avoir adopté les recommandations avant parce que ces recommandations supplémentaires ne peuvent être formulées que lorsqu'on saura ce que le Conseil d'Administration a comme préoccupations, quelles sont leurs préoccupations, par écrit.

Tout d'abord, le Conseil d'Administration devrait formuler tout cela en une déclaration, l'envoyer au conseil de la GNSO et à ce moment-là, le conseil de la GNSO pourra formuler une recommandation supplémentaire pour répondre à ces préoccupations du Conseil d'Administration.

Et puis, il y a un autre point que je n'ai pas inclus ici parce qu'il ne me semblerait pas que ce soit une option que le Conseil aille choisir, qui est de laisser tomber ces recommandations, de les abandonner. Voilà à très haut niveau la mise à jour à propos de notre manière de nous pencher sur ce travail du côté de la petite équipe.

Maintenant, voyons ce qui concerne l'ALAC. Au niveau de l'ALAC, nous allons continuer à faire le suivi des événements et des changements et dans la mesure du possible, nous allons contribuer à la petite équipe et au conseil de la GSNO. Pardon, j'étais toujours à la dernière diapo. Comme je disais, on essayera de fournir des contributions lorsque cela s'avère possible. Actuellement, cela peut se faire à travers la petite équipe. Il est possible de présenter une proposition sur la manière de régler les préoccupations du Conseil d'Administration à propos des recommandations sur l'accréditation pour la prochaine étape, recommandation 17.2 pour le soutien aux candidats et recommandation 9.2 qui est un rejet de la spécification 11-3A et

3B. Je vais continuer à voir ce qui se passe à ce propos dans la petite équipe et je vous en tiens au courant.

Est-ce que vous avez besoin de clarifications ou de formuler des commentaires jusqu'ici ? Oui, Steinar, vous levez la main ?

STEINAR GRØTTERØD : Merci. Pour les spécifications 11-3A et 11-3B pour les titulaires uniques, est-ce que cela restera valide si on exécutait la 3A ou le 3B ?

JUSTINE CHEW : Cela n'a aucun impact sur ce qui se passe au niveau des parties contractuelles et pour les modifications contractuelles qui s'appliquent à toutes les parties contractantes. La recommandation 9.2 porte spécifiquement sur les TLD de noms de domaines uniques.

Y a-t-il d'autres questions ? Autrement, nous allons passer à la recommandation 17.2. On avance. Cela reprend ce que j'ai déjà présenté la semaine dernière.

Comme je le disais, actuellement, nous avons la possibilité pour que l'ALAC présente une proposition sur comment résoudre cette recommandation et inclure une proposition qui soit présentée auprès de la petite équipe du conseil de la GNSO.

La semaine dernière, j'ai abordé quelles étaient les possibilités...
Pardon, j'entends des bruits de fond. Je ne sais pas de qui, mais
cela vient de l'opérateur Adigo.

YEŞİM SAĞLAM : Pardon, Justine.

JUSTINE CHEW : C'est juste pour un souci de clarté parce que je sais que ma voix
ne va pas très bien aujourd'hui.

L'ALAC a à présent la possibilité de présenter une proposition
pour savoir comment améliorer la recommandation 17.2 sur le
soutien aux candidats. À partir des délibérations ici avec vous au
CPWG la semaine dernière, j'ai essayé de peaufiner la
proposition et j'en suis arrivée à deux options de très haut
niveau. Je ne suis pas sûre que ce soit nécessaire d'expliquer ce
qu'est encore une fois la recommandation 17.2, elle est vraiment
courte pour que vous puissiez la lire, mais le Conseil
d'Administration se préoccupe de cette recommandation telle
qu'elle est formulée spécifiquement étant donné que ces mots
such as en anglais impliquent que les services payés pourraient
ne pas être exhaustifs. Génériquement, j'ai reformulé pour dire
« complet », c'est-à-dire que la liste de fournisseurs tiers doit
être plus complète.

Deuxièmement, le Conseil d'Administration a signalé le besoin que les paiements aux tiers se fassent [inaudible] en anglais, c'est-à-dire qu'on ne peut pas approuver quelque chose et payer la personne qui l'approuve en même temps, à savoir que si l'organisation ICANN évalue une proposition particulière et l'approuve par la suite, la solution est qu'on devrait avoir une transaction qui ne soit pas aussi directe dans ce sens, on ne peut pas avoir de paiement direct aux décideurs.

Et j'ai réécouté les enregistrements de la semaine dernière, j'ai relu tous les commentaires sur le chat et voici ce que je comprends à partir de ces délibérations. Je l'ai inclus ici sur cette diapo 3. L'ALAC soutient le besoin de ce soutien aux candidats, c'est ce que vous proposez, qu'il est très nécessaire, et qui soit clair que la recommandation de réduire les frais de candidature reste d'actualité, ce qui n'est pas compris dans la recommandation 17.2. Quoi que l'on fasse à partir de la représentation 17.2, on ne peut pas modifier cette recommandation de réduire les frais de candidature pour les personnes qui sont admissibles au programme de soutien aux candidats.

Revenons à ces deux éléments dont je parlais à l'instant. Pour ce qui est de cette idée d'être complète, je pense qu'on devrait le voir d'un point de vue général et non pas nous concentrer spécifiquement sur l'étape de présentation d'une candidature. Il

faut que ce soit envisagé d'un point de vue plus général, non seulement à travers la présentation de candidatures, mais également tout au long des processus d'évaluation et d'approbation. Le programme de soutien aux candidats ne peut pas être une question de faire admettre les candidats tout simplement ; c'est également la possibilité de leur donner une marge de succès ou d'au moins à court terme pouvoir faire partie des participants. On ne peut pas le voir du point de vue des candidatures, il faut le voir du point de vue des candidatures, de l'évaluation et de l'approbation, et même de la délégation pour avoir un point de vue plus général, plus holistique.

Les fournisseurs de services doivent bien connaître différents sujets, entre autres les critères pour être admis au programme de soutien aux candidats, les opérations, les processus et les politiques de l'ICANN et le cadre juridique dans la juridiction d'exploitation des candidats ; tout cela est nécessaire pour pouvoir faire le suivi du processus de candidature, le processus d'évaluation et l'approbation.

C'est pour cela que je dis qu'on ne peut pas s'occuper constamment que de l'étape de la candidature. On peut accompagner les candidats jusqu'à l'adoption, à la délégation, mais je pense qu'ils ont besoin d'un soutien qui les accompagne tout au long du processus et jusqu'au moment de l'approbation.

Pour ce qui est de cet élément de la distance, pourvu qu'il n'y ait pas de demande de faire des commandes directement aux fournisseurs de services, je pense que cela pourrait résoudre ce besoin de couvrir l'exigence [inaudible] comme cela est formulé en anglais.

Et qu'en est-il du programme de soutien aux candidats qui soit holistique ? Je parlais de l'état des services la semaine dernière. J'ai consulté la liste de fournisseurs de services à titre gratuit qui ont proposé leurs services lors de la série précédente. J'ai consulté la liste de services que les bénéficiaires du programme de soutien aux candidats ont demandé lors de la série précédente et voici la liste complète que j'ai pu générer à partir de tout cela, avec la gestion et les étapes d'évaluation.

Il y a des difficultés ici qui sont toutes nouvelles. Il y aura de nouveaux mécanismes qui seront probablement présentés lors de la prochaine série. On ne le sait pas parce que les objections font partie des recommandations qui n'ont pas été résolues pour l'instant, mais j'ai tout inclus dans nos considérations pour l'instant. D'accord ?

Hormis ces services, on parle de service de soutien aux candidats, indépendamment qu'ils soient gratuits ou pas. On voit ce dont ont besoin les bénéficiaires du programme dans tout le processus, de l'évaluation à l'approbation.

Outre la liste de services, il se pourrait qu'il y ait du soutien financier et non financier supplémentaire. Si le candidat au programme de soutien aux candidats avait besoin d'une évaluation prolongée, cela pourrait peut-être aborder le coût. S'ils étaient forcés de présenter une objection ou de défendre une objection, il y aurait également un coût à couvrir : les coûts du cabinet-conseil, les coûts de présentation de ces objections. Et dans le cas où le candidat au programme de soutien aux candidats demandait un TLD communautaire et qu'il s'agissait d'un ensemble qui pose conflit, il devrait passer par le processus d'évaluation de la priorité de la communauté CPE, mais cela entraîne également des coûts et il pourrait y avoir des considérations pour le soutien à ce niveau-là.

Bien sûr, cela fait partie d'une des recommandations, cela doit se faire. Mais ce que j'ai suggéré la semaine dernière était de générer contractuellement une disposition de demande de dérogation du paiement des frais annuels des cabinets-conseil, etc., et tout cela, à partir de nos discussions sur le chat et des enregistrements de la semaine dernière. C'est l'image générale de ce que l'on devrait avoir en termes de soutien aux candidats, ce qu'on devrait comprendre là-dedans.

Et pour passer... Pardon Hadia. Je propose que l'on finisse avec la présentation et on remet les questions à la fin. D'accord ?

Pour ce qui est des deux options que j'envisage, et je vous fais connaître l'avis du groupe ici, j'ai [inaudible] deux options pour vous les présenter pour que vous disiez ce que vous en pensez. Ce n'est pas taillé sur la pierre, c'est un indice de ce que l'At-Large considère qui pourrait mieux marcher. Il s'agit d'une proposition à ce stade et lorsque nous présenterons cette proposition quelle que soit, la petite équipe sera en train d'examiner d'autres propositions. On aura cinq propositions. Et on évalue déjà quatre, cinq propositions.

Je vous l'ai dit la semaine dernière, ici, rien de tout cela n'est nouveau. Il y a une combinaison de points qui sont inclus dans d'autres propositions. En ce moment, il n'y a pas une proposition intégrale, tout est partiel et le personnel essaie de consolider les propositions pour être sûr que ce soit lisible et compréhensible. Et c'est le processus auquel j'essaie de nous impliquer et de vous faire participer également.

Quant à l'avis de la salle et pour connaître votre avis, je me suis dit qu'il serait intéressant de vous poser cette question : croyez-vous que les candidats qui demandent le soutien aux candidats pourraient être mieux desservis à travers un programme type incubateur ou à travers un programme plus personnalisé et à travers des remboursements ? Dans ma formulation, j'ai essayé de comprendre ces éléments pour marquer la différence, parce qu'autrement, il est très difficile de connaître l'avis sans savoir

comment on créerait certains éléments, comment on les générerait. Donc, j'essaie de nous aider à comprendre.

Qu'est-ce que vous croyez fonctionnerait le mieux pour le soutien aux candidats ? Si je pouvais faire un contraste entre les deux, il s'agit de l'idée d'un incubateur, je pense que l'opérateur ou le fournisseur tiers, ce ne serait pas un opérateur de programme de gTLD. Avec un remboursement, cela ne compte pas. Lorsqu'il s'agit des opérateurs tiers, des parties tierces, cela nous amènerait à un élément facile parce que cela n'aurait pas à être approuvé. Le programme en lui-même et les éléments du programme ne seraient pas forcément approuvés par ICANN Org, forcément par le Conseil d'Administration. En termes des gammes de services, comme nous le pensons, nous pensons à un incubateur, à des services pro bono, une gamme de services en général variés qui pourraient être fournis, comme je l'ai dit tout à l'heure dans la diapo 4. L'idée est d'avoir quelqu'un qui gérerait cet incubateur, cela nous permettrait d'attirer, de prendre des références ou d'approuver et ensuite de gérer ces fournisseurs de services. Les fournisseurs de services devraient offrir des services pro bono bien sûr, il n'y aurait pas de frais de leur part. La responsabilité des opérateurs pourrait être efficace et correspondre aux besoins des candidats.

Si on fait le contraste avec le remboursement, l'ICANN pourrait faire appel aux fournisseurs de services, mais je ne vois pas

comment cela pourrait correspondre. Les candidats prendraient cette responsabilité pour approuver et sélectionner les fournisseurs de services eux-mêmes. Il y a une question de vie privée, de confidentialité, d'obligations, etc. Il y a beaucoup d'obligations au niveau de la vie privée quand il s'agit de ces fournisseurs de services. Il y aurait des restrictions. Il faut faire la distinction entre tout cela.

Le modèle d'incubateur ne demanderait pas de transactions en espèces ou de transactions financières. Il n'y aurait aucun paiement, quelque paiement que ce soit pour les candidats parce qu'il y aurait des services pro bono. S'il y a un type de remboursement, nous pensions à des sommes qui seraient payées d'un coup et ensuite des reçus qui devraient être fournis. Il n'y a pas de moyen de fournir un remboursement sans reçu. Il y a des audits qui vont suivre, donc il faut faire très attention.

Quand il s'agit de l'incubateur, peut-être que la série ou la gamme de services nécessaire pour pouvoir justement fournir une variété de services complète, ce serait juste limité par la disponibilité des services donnés par les fournisseurs. Lorsqu'il s'agit de remboursement, on parle seulement d'un paiement fixé pour les services rendus par tel ou tel fournisseur qu'ils ont utilisé et qui ont été payés par les candidats. Là, ils devront fournir un reçu.

Lorsqu'il s'agit des suppléments, des outils additionnels ou des autres éléments nécessaires, c'est un sujet qui a été soulevé, j'ai vu cela de deux manières. Dans le programme de l'incubateur, il va falloir offrir des choses plus attractives pour que les gens veulent participer à cet incubateur. Lors du remboursement, ce serait différent. Lorsqu'il s'agit de l'incubateur ou des services pro bono offerts, on pourrait considérer demander des frais d'évaluation et des frais d'enregistrement. On a parlé de cela plus tôt, il pourrait y avoir des frais qui soient inclus ou intégrés dans l'enregistrement ou dans la demande de service. Comme vous le voyez à l'écran, j'ai mis cela entre parenthèses dans les deux colonnes parce que là, on pourrait peut-être voir cela vis-à-vis des services fournis par des tiers. Et ce programme de demande de subvention de l'ICANN peut être pour tout le monde, ces programmes pour ces services.

Dans le modèle d'incubateur, les fonds ASP, ce que le bureau d'administration décidera de mettre de côté pour cela, pourra être utilisé d'une façon avec beaucoup plus d'impact. Il pourrait y avoir des opérateurs très professionnels qui pourraient gérer ces services et rendre ces services disponibles aux candidats.

Mais du côté de la colonne des remboursements, une fois qu'on préserve ce fonds pour les applicants, il y aura moins d'avantages qui auront moins d'impact parce qu'il y aura un

montant fixé, un plafond si vous voulez. Donc, on n'aura pas trop de place pour manœuvrer.

Je vais m'arrêter là et je vais répondre à vos questions. Quand je regarde dans la boîte du chat... Attendez, je vais essayer d'ouvrir ma boîte du chat. Je vais d'abord regarder qui a sa main levée.

HADIA EL MINIAWI :

Merci Justine pour votre présentation et pour le travail que vous avez fait là-dessus. Si j'ai bien compris, les deux programmes sont nécessaires. Pour avoir l'incubateur, de quoi avons-nous besoin ? Lorsqu'il s'agit du remboursement, je me demande s'il serait possible que l'ICANN alloue un montant fixé d'argent qui sera donné aux candidats, aux demandeurs, ces personnes qui sont éligibles pour obtenir du soutien. Cet argent pourrait être utilisé pour toutes sortes de services. Les candidats pourraient choisir où et comment dépenser leur argent, l'argent qui serait fourni par l'ICANN à l'avance, quand ce candidat est dûment éligible, l'ICANN laisserait le candidat dépenser l'argent comme il l'entend pour ces services. C'est juste une idée. Je vois des avantages des deux côtés. Je ne sais pas pourquoi on devrait faire une chose ou une autre.

Lorsqu'il s'agit de l'incubateur, j'avais une question. [inaudible] l'incubateur ou comment est-ce que les candidats alloueront tel

ou tel incubateur ? Est-ce que ça va être un système ou un projet ICANN ou est-ce que l'incubateur viendra de l'extérieur ?

JUSTINE CHEW :

Là, il y a beaucoup de commentaires et beaucoup de questions. Je vais essayer de vous répondre. Je vais revenir en arrière. Quand il s'agit des opérateurs tiers, c'est juste une proposition, je pense que c'est une question de mise en œuvre. Au bout du compte, on parle de développer une recommandation, n'est-ce pas ? Donc, la mise en œuvre devra être vérifiée et devra être observée, bien surveillée par SubPro IRT.

Quand il s'agit du remboursement, on parle d'un montant total donné aux candidats qu'ils peuvent utiliser comme ils le veulent et c'est ce que je disais. La distinction que je voulais faire par contre, c'est qu'ils auront besoin de fournir des reçus parce que l'ICANN comprend le besoin de ces reçus pour des audits potentiels. En fait, c'est un remboursement, ce n'est pas une subvention. S'il y a des remboursements, il faut des reçus. Si vous avez dépensé l'argent, vous devez avoir des reçus de toute façon, donc ce n'est pas un problème. Le remboursement donne la liberté aux candidats de sélectionner les services qui leur sont nécessaires.

Pourquoi un projet ou un autre, une solution ou une autre et pas les deux ? Je suggère seulement qu'on devrait regarder ces deux

programmes pour savoir comment on peut au mieux optimiser l'utilisation des finances, c'est tout.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci Justine. Une question pour vous. À votre avis, c'est un incubateur ou de multiples incubateurs ? Merci.

JUSTINE CHEW : Est-ce que cela compte vraiment ? Parce qu'au bout du compte, cela va être limité par le montant d'argent qui est appliqué.

SÉBASTIEN BACHOLLET : C'est une bonne question parce que si les incubateurs sont placés aux États-Unis, on va perdre cette question de diversité au niveau des candidats. C'est pour cela que je pose cette question.

JUSTINE CHEW : Oui, les opérateurs d'incubateurs peuvent être n'importe où. Ils peuvent bien sûr distribuer leurs services pro bono au niveau global. Le fournisseur de services pro bono doit être un peu plus proche bien sûr des candidats, mais pas forcément l'opérateur d'incubateur. C'est ce que je pense.

GOPAL TADEPALLI : Merci pour votre présentation. Je suis curieux et j'aimerais savoir, parce que j'ai de l'expérience ici en Inde, quel seront les frais de processus, les frais d'enregistrement ? Comment on va décider de cela ? Les frais seront remboursés ?

JUSTINE CHEW : Les frais de candidature ne font pas partie de ce programme. C'est en dehors de 17.2

GOPAL TADEPALLI : Vous avez mentionné cela, mais qu'est-ce que vous allez rembourser ?

JUSTINE CHEW : Le coût des fournisseurs de services, donc les coûts que vont avoir les candidats en dehors des frais d'enregistrement. Un candidat peut avoir des frais juridiques, des frais de consultation, des frais additionnels ; ce sont des coûts qui ne sont pas couverts forcément.

GOPAL TADEPALLI : Très bien. Je voulais juste avoir un peu plus de détails là-dessus, je voudrais comprendre mieux le système.

JUSTINE CHEW : Je crois que j'ai répondu à votre question.

Marita.

MARITA MOLL : Je pense qu'il faudrait qu'on garde une seule suggestion parce que, que ce soit les incubateurs ISP, tout cela prend beaucoup d'énergie, de temps et de ressources pour mettre en place une ou deux ou les deux. En plus, les gens qui savent ce qu'ils font n'ont vraiment pas besoin des services d'un incubateur. On peut voir ce dont ils ont besoin et avancer en fonction de cela. Il faut voir le modèle qui existe déjà. Je suis d'accord avec cette idée du modèle.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais Marita Moll a une très mauvaise connexion.

JUSTINE CHEW : Par rapport à cet incubateur ou cette couveuse, on ne peut pas inclure tous les fournisseurs de services. À ce moment-là, il appartient au candidat de nous dire quels sont les services dont il aura besoin. Il dira : « Voici les services dont j'ai besoin. Est-ce que vous pourriez me mettre en correspondance avec un de ces services ? » Mais il leur appartient de signaler quels sont les services nécessaires et le fournisseur de services va devoir

s'assurer d'avoir ces services à disposition. J'essaierai d'inclure cette dimension régionale dont vous parlez. Merci.

Michael.

MICHAEL PALAGE :

Merci Justine, excellente présentation. J'ai quelques idées à partager avec vous et avec le reste du groupe.

Actuellement, je m'incline au modèle [inaudible] l'ASP. Je travaille avec l'UIT, j'ai travaillé avec eux dans deux situations, l'une au nom de la Ligue des États arabes. Et dans l'une des régions simplement en Afrique, c'était déjà inclus lors de la série précédente. Et j'ai travaillé avec le gouvernement colombien pour leur mandat au sein de l'UIT. Peut-être qu'au niveau de cette idée d'un incubateur ou d'une couveuse, l'ICANN pourrait trouver quelqu'un comme l'UIT ou autre qui a déjà travaillé avec cette sensibilisation dans les régions faiblement desservies. Parce que je pense que ce commentaire de Sébastien qui parle de la possibilité de s'occuper des préoccupations des communautés locales correspond au travail qu'on a fait dans les deux régions. L'UIT avait une expertise locale qui était précieuse, mais j'espère avoir apporté à vos contributions futures et vos délibérations futures.

JUSTINE CHEW : Je ne vais pas proposer d'éditer le document, mais je le prends en note comme précédent et pour ce qui est de la présence régionale.

Gopal, j'imagine que c'est une ancienne demande de prise de parole. Hadia ?

HADIA EL MINIAWI : Merci Justine. Encore une fois, merci pour cet énorme travail que vous avez fait. Je veux revenir sur cette idée des couveuses. Typiquement, les couveuses sont des programmes conçus pour les startups et les entreprises qui en sont à leurs premières étapes. En général, elles fournissent des ressources, des services de soutien. Je ne vois pas pourquoi l'ICANN nous donnerait des fonds si on adoptait ce modèle de couveuses. Typiquement, ce qu'on voit est qu'on en a une ou deux qui vont s'occuper de tout. Dans ce cas-là, je ne prévois pas qu'ils aillent nous fournir les fonds nécessaires. Je reviens à cette idée du modèle d'incubateurs qui pourrait travailler avec des incubateurs qui s'intéressent à ces entreprises qui en sont à leurs premières étapes. Et l'ICANN pourrait également destiner des fonds pour soutenir les candidats identifiés comme étant admissibles pour recevoir ce niveau de soutien.

Peut-être que si l'ICANN affectait ces fonds par avance, ce serait beaucoup plus utile que si on leur remboursait l'argent. Et dans

tous les cas, ce serait un montant fixe que l'ICANN enverrait à ce candidat pour le soutenir au lieu de lui fournir des services. Je m'en tiens à cela.

JUSTINE CHEW :

Merci. Je vois qu'il y a des points de vue qui sont opposés sur le chat. Je prends note de ce que vous dites.

Étant donné qu'il y a différents avis et c'est formidable d'avoir une diversité de points de vue, je voulais vous faire savoir que le CPWG s'incline vers cette position et non pas vers l'autre. Si on décidait quelle serait la proposition à présenter au conseil, ce serait plus simple. Je pense qu'il vaut donc mieux que l'on vote directement. C'est un vote que j'ai inclus dans la dernière diapo. Vous me direz ce qui fonctionnerait mieux d'après vous. Comme cela, on saura comment procéder, ce qu'en pense l'ALAC. Et pour rappel, ce sera probablement... Non Amrita, je ne veux plus de complications, vous n'avez qu'à écrire une réponse. La question est simple. Vous avez le choix entre deux possibilités.

Quand la petite équipe évaluera les propositions, il pourrait y avoir peut-être un changement, on ne le sait pas. Mais l'idée est de formuler une proposition pour l'instant, c'est tout. C'est votre moment pour y contribuer.

Oui, Judith.

JUDITH HELLERSTEIN : L'ICANN enverrait un appel à manifestation d'intérêt pour les incubateurs de toutes les régions ?

JUSTINE CHEW : On ne le sait pas, on n'en est pas là. Si ce modèle incubateur vous intéresse, vous n'avez qu'à dire que vous seriez intéressé par la présence régionale.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, mais comme vous voyez dans un documentaire.

JUSTINE CHEW : Oui, c'est compris. Merci. C'est noté, Sébastien. Je ne sais pas comment vous pouvez ne pas vous en remettre à l'ALAC.

Yeşim, qu'en est-il des votes ?

YEŞİM SAĞLAM : Je regarde ici les résultats : 52 % des participants ont voté, mais je ne vois pas que l'on avance avec la quantité de participants qui sont en train de voter. Je pense qu'on peut conclure ce vote quand vous voulez.

JUSTINE CHEW : D'accord.

YEŞİM SAĞLAM : Vous voulez que je conclue ?

JUSTINE CHEW : Oui, s'il vous plaît.

46 % n'a pas de décision prise, 35 % incubateur. D'accord. C'est bon Yeşim, vous m'enverrez une capture d'écran de cela, s'il vous plaît. Voilà tout. Je recède la parole à Olivier, merci d'avoir participé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim et Justine surtout. Les résultats me surprennent mais pas complètement, ce n'est pas une question facile. Et ce n'est pas qu'elle soit compliquée, mais c'est qu'il y a beaucoup d'avantages et de désavantages dans les deux possibilités. On tâtonne dans le noir. On n'avait pas envisagé cela auparavant. On ne sait pas si l'ICANN a de l'expérience avec des incubateurs, avec le secteur plus commercial. C'est une grande question qu'on se pose. Ceci étant, l'organisation évolue.

Il est intéressant également de voir qu'ils envisagent ces nouvelles possibilités et peut-être qu'on devrait y réfléchir un

peu plus et considérer la possibilité de reprendre cette discussion la semaine prochaine. Voilà où on en. Merci.

Nous allons maintenant passer à la partie suivante. Je sais que Greg avait posé la question. On n'a pas de mise à jour à propos des génériques fermés. On n'avait pas noté toutes les informations à partager avec nous.

Nous allons maintenant passer aux mises à jour à propos des déclarations de politique avec Heidi Ullrich et Hadia El Miniawi.

HADIA EL MINIAWI :

Merci.

À présent, nous avons les déclarations suivantes ou les processus suivants qui sont en cours de consultation. La consultation est ouverte pour les amendements au RA et au RAA de base des gTLD pour modifier les obligations contractuelles en matière d'utilisation malveillante du DNS.

Cheryl Langdon-Orr a également fait une présentation à propos de la déclaration sur le rapport initial de la recommandation d'orientation du soutien aux candidats pour le processus d'orientation de la GNSO.

Il y a Maureen Hilyard et Satish Babu qui sont des conseillers désignés par l'ALAC au groupe de travail qui s'en occupe. Et la consultation publique est structurée sous la forme de questions.

L'ALAC fournira des réponses en fonction des discussions du groupe de travail, des appels. Et si vous cliquez sur le lien, vous allez pouvoir y trouver un lien pour accéder aux questions qui ont été posées. On espère pouvoir connaître votre avis sur la page wiki.

En cours de consultation publique, on a également la politique proposée par la ccNSO pour un mécanisme de révision lié aux ccTLD spécifiques, politique qui permet aux ccTLD et aux candidats pour de nouveaux ccTLD d'examiner une décision de la fonction de nommage de l'IANA pour les ccTLD. Cette politique est orientée à l'IANA et à la fonction de la PTI. Je vous invite également à consulter cela et décidons ensemble si nous souhaitons nous en exprimer du point de vue des utilisateurs finaux. Il nous faudra des bénévoles pour pouvoir nous pencher sur les politiques proposées et pour nous dire si nous devons présenter des commentaires là-dessus ou pas. Encore une fois, si vous souhaitez vous porter volontaire pour y participer, allez-y.

On a également un rapport préliminaire et une révision pour le rapport. En tout cas, pour le mécanisme de révision et amendements au RA et au RAA et pour le processus d'orientation de la GNSO, on en rediscutera au sein du groupe OSB.

Je vais m'arrêter là. Je vais réitérer l'appel à volontaire. Michael, vous levez la main ? Michael.

MICHAEL PALAGE : Oui Hadia. J'essaie de comprendre combien de temps requiert la participation au processus pour les ccTLD. Est-ce que c'est ouvert, fermé ? Je veux bien me porter volontaire, mais je ne voudrais pas manquer de respecter mes autres engagements de temps.

HADIA EL MINIAWI : Merci Michael. La période de commentaires publics se termine le 28 septembre, donc il nous reste un peu plus d'un mois.

MICHAEL PALAGE : C'est très bien, je suis volontaire.

HADIA EL MINIAWI : Merci beaucoup, merci Michael.

Je vois qu'il n'y a pas d'autres mains levées. Je reviens donc vers vous, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia.

Je me demande si Justine est encore là.

JUSTINE CHEW : Oui, je suis là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vous ai demandé sur le chat, mais j'avais complètement oublié de vous parler avant de passer au prochain ordre du jour, je voulais savoir quelles sont les prochaines étapes à prendre. Vous nous avez parlé du vote qui va avoir lieu demain.

JUSTINE CHEW : Oui. La semaine dernière, j'ai présenté une tentative de calendrier pour ces prochaines étapes et cela incluait bien sûr les résultats que j'allais obtenir aujourd'hui durant cet appel, à savoir quelles étaient les propositions de l'ALAC pour décider si on allait soumettre cela à la petite équipe du conseil de la GNSO. Je ne peux pas revenir là-dessus la semaine prochaine parce que je veux absolument avoir les résultats. Je ne voudrais pas louper mon calendrier ou ma date butoir.

Quand il s'agit de cette date butoir, de ce calendrier et Heidi est avec moi là-dessus, je vais modifier l'option 1. Je dirai « des opérateurs tiers multiples avec une présence régionale ». Là, je vais soumettre deux propositions vers l'ALAC aujourd'hui et

cela, je vais le faire avec les résultats du questionnaire d'aujourd'hui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Est-ce que vous avez encore votre main levée, Michael ?

MICHAEL PALAGE : Excusez-moi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ce n'est pas grave.

Je pense que nous allons passer au prochain point sur l'ordre du jour. Il s'agit des séances At-Large pour l'ICANN78. On va passer la parole à Jonathan Zuck pour cela.

JONATHAN ZUCK : Très bien, merci Olivier.

Nous avons tenu des réunions régulières au sujet de l'ICANN78. Après ces réunions, il y a eu beaucoup de propositions qui ont été émises pour des séances possibles. Ces séances seront intercommunautaires. Il n'y a pas spécifiquement de plénière cette fois-ci durant cette réunion ICANN78, mais nous allons mettre en place des sessions potentielles intercommunautaires.

Ce que vous voyez à l'écran, ce sont des propositions différentes. Si vous cliquez sur le lien, vous en aurez la description. Mais là au moins, vous avez le titre de ces séances qui ont été soumises. Quand il s'agit du reste, nous avons envoyé un questionnaire à la communauté pour ces propositions pour essayer de voir exactement combien de séances nous allons mettre au calendrier, quelle en sera la préférence et l'ordre. On a demandé à la communauté quelles étaient ses préférences. On pourrait faire circuler ce lien qui est lié à ces propositions et au questionnaire ; ce serait bien. On pourrait peut-être poser la question à tout le monde pour savoir ce qui intéresse les gens. Si vous cliquez sur tous ces liens, aussi nous allons les mettre dans la liste de diffusion du CPWG.

Y a-t-il des questions sur ces propositions de séances ? Très bien. Est-ce que vous pouvez mettre les liens tels qu'ils sont à l'écran ? Ce serait une bonne chose. Bien sûr, il y aura là le questionnaire pour pouvoir y répondre.

Olivier, j'ai terminé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Tout cela a été très rapide et succinct, c'est très bien.

Regardez, il y a un point d'action sur l'onglet de la ccNSO avec une politique proposée sur un mécanisme spécifique. C'est coché en tant que sous-révision en ce moment. On va voir avec Liana Galstyan ce qui se passe de ce côté-là.

Il n'y a pas de mains levées, donc on va passer au prochain élément sur l'ordre des jours. Il s'agit des divers. On va terminer de bonne heure aujourd'hui. On avait un ordre du jour un peu plus léger que d'habitude. On doit parler de notre prochaine réunion. Quand se tiendra-t-elle ?

YEŞİM SAĞLAM :

Merci Olivier. Quand je regarde le calendrier, je vois que notre prochaine réunion aura lieu mercredi prochain le 23 août à 19 h UTC.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Encore une fois, mercredi 23 août à 19 h UTC.

Le temps passe très vite. Nous sommes déjà au deux-tiers du mois d'août.

HADIA EL MINIAWI :

Je n'ai rien à rajouter. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, merci à tous. Merci à nos interprètes, aux scribes et aussi au personnel qui nous ont aidés avec l'ordre du jour et à toutes les personnes qui nous ont fait des mises à jour, surtout Justine car Justine a toujours des mises à jour très intéressantes et très chargées. Et en plus, c'est très intéressant, notre liaison de la GNSO nous rend les choses faciles à comprendre, elle nous simplifie les choses pour nous les personnes lambda. Vraiment, chez vous Justine, c'est très tard, donc allez dormir. Bonne journée à tous, bonsoir à tous, bon après-midi à tous, peu importe où vous êtes dans le monde. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]